

Le 17 janvier 2018

Monsieur le préfet,

Ce jour, les agents du SII nous ont exprimé leurs vives inquiétudes ayant pour origine un dysfonctionnement dans l'organisation de l'accueil des usagers au rez-de-chaussée du bâtiment A.

En effet, ce matin un agent du service de délivrance des titres de séjour a été posté à l'entrée de l'espace accueil, au milieu des usagers, sans aucune protection contre d'éventuelles agressions physiques, afin de réguler les flux de personnes venues soit pour avoir accès au point d'accueil numérique, soit pour obtenir des renseignements en vue de l'obtention d'une carte grise, d'un permis de conduire etc ... Cet agent chargé de l'instruction des demandes de titre de séjour, qui de surcroît n'est pas formé, ni compétent pour accueillir des usagers exprimant des demandes qui n'ont aucun lien direct avec sa fonction, s'est retrouvé confronté à un afflux considérable d'usagers dont l'irritation est vite devenue palpable. Cette situation a fait subir un énorme stress à notre collègue.

Par ailleurs, le service de délivrance des titres de séjour accumule un retard qui augmente de façon préoccupante dans le traitement des dossiers. Dans ces conditions, est-il alors judicieux de poster un agent du SII à l'accueil général de la préfecture ?

En tant que représentants du personnel au CHSCT, nous vous demandons de prendre immédiatement toutes les dispositions nécessaires, susceptibles de mettre fin aux dysfonctionnements constatés dans l'organisation de l'accueil des usagers.

En outre, au vu du climat anxigène qui résulte de l'insécurité dans lesquelles s'effectue cette mission d'accueil, les agents du SII évoquent la possibilité d'exercer, à titre personnel, leur droit de retrait. De notre point de vue, ce droit de retrait est justifié.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 17 janvier 2018

Les représentants du personnel au CHSCT